

ASSISTANT FAMILIAL FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux

Diplôme d'État d'Assistant Familial enregistré au RNCP – 4500

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2024

Certificateurs : Ministère de la Santé et de la Prévention

- Formation de 240h (40 jours) en centre de formation

Lieu de formation :

Département du Doubs : Besançon - IRTS de Franche-Comté

Département du Jura : Lons le Saunier – Espace Magellan

Département de la Haute-Saône : Vesoul – Locaux du Conseil Départemental

Département du Territoire de Belfort : Offemont – Mairie ou Chatenois les Forges – Château Vermot

Financements possibles

- Par les Conseils Départementaux
- Financement par le CNFPT suite à un appel d'offre.
- Pour les autres, financement par l'employeur.

Objectifs de la formation

Le Diplôme d'État d'Assistant Familial atteste des compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs.

Cette formation vise à l'acquisition des compétences prévues par le décret n° 2005-1772 du 30 septembre 2005 instituant le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial. Elle se compose de trois domaines de formation :

- Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil
- Accompagner l'éducatif de l'enfant
- Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel

Pré-requis pour accéder à la formation

• Être détenteur de l'agrément d'AF et avoir un employeur :

La formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis doit être suivie par tout assistant familial dans un délai de trois ans après son premier contrat de travail. Elle est dispensée à partir de la pratique professionnelle

• Avoir suivi le stage de 60h organisé par l'employeur de l'AF :

Dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial, au titre du premier contrat de travail suivant son agrément, la formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant Familial est précédée d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants de 60 heures. Ce stage est orienté sur la découverte des institutions médico-sociales et des divers intervenants de l'accueil familial permanent et organisé par l'employeur

Pour chaque assistant familial relevant des obligations de formation prévues à l'article L. 421-15, un référent professionnel est désigné au début du stage mentionné et est chargé de le suivre jusqu'à la fin de la formation. La personne désignée comme référent professionnel ne doit pas être en position d'exercer professionnellement le suivi d'enfants confiés à l'assistant familial.

Sont dispensés de suivre la formation les assistants familiaux titulaires d'un diplôme :

- d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
- d'éducateur spécialisé (DEES)
- de puéricultrice (DEP)

Public concerné par la formation et effectif

Conformément à l'Arrêté du 14 mars 2006

La formation préparant au diplôme d'État d'assistant familial est une formation de 240 heures qui doit être suivie par tout assistant familial, dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail. C'est une formation en alternance dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois aux assistants familiaux agréés en situation d'emploi. La formation, conçue dans une interaction constante entre milieu professionnel et centre de formation, a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à cette profession à partir des problématiques et de l'analyse des pratiques liées à son exercice.

Les groupes d'apprenants sont de 10 minimum et de 15 maximum. Le nombre de participants est fixé par le CNFPT au regard de la réponse à l'appel d'offre.

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation

L'inscription en formation est à la demande de l'employeur et validée par le CNFPT.

L'apprenant doit transmettre au secrétariat AF avant le début de la formation les pièces suivantes :

- une photo d'identité,
- une lettre de motivation précisant les attentes de l'apprenant de la formation
- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile récente
- une copie de l'agrément initial d'AF
- la copie du contrat de travail
- la copie de la carte d'identité
- une attestation sécurité sociale
- une copie du diplôme en cas de dispense

Pour les apprenants dont l'employeur n'est pas un CD, l'inscription est validée lorsque le dossier d'inscription et la prise en charge de la formation sont adressées au secrétariat AF par l'employeur.

Programme de la formation

DF1 – Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil - 140 heures

Hygiène – Sécurité – 23 h

Le développement de l'enfant et ses troubles – 57 h

La situation spécifique de l'enfant en accueil familial – 54 h

Recherche et examen – 6 h

DF2 – Accompagner l'éducation de l'enfant - 60 heures

Éducation et influence de l'environnement – 27 h

L'accompagnement éducatif de l'enfant – 24 h

Accompagnement du stagiaire – 9 h

DF3 – Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel – 40h

L'approche socio-juridique -12 h

Le contexte institutionnel et culture professionnelle – 23 h

Accompagnement du stagiaire – 5 h

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- D'une salle d'activité
- D'une plateforme Moodle d'apprentissage en ligne
- D'un Centre de Ressources Documentaires
- D'un espace d'information sur le vie apprenante consultable depuis WebAurion
- D'un espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes)

Modalités pédagogiques :

• Adaptation des parcours de formation :

• Accompagnement du handicap

• Suivi individualisé

• Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés

- Interventions de professionnels et de personnes concernées
- Travaux dirigés : analyse de la pratique, accompagnement des dossiers de pratique professionnelle
- Mises en situation professionnelle et études de cas
- Journées d'étude, conférences, ciné-débat
- Mise en situation pratique (manutention, aide aux déplacements, aide aux repas, accompagnements aux soins d'hygiène, approche corporelle...)

Dans les autres lieux de formation, hors IRTS de Franche-Comté, des moyens matériels et pédagogiques sont mis à disposition sur place ou fournis par l'IRTS.

Moyens d'encadrement

Les apprenants disposent d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Ils sont encadrés par des formateurs référents de la formation : responsable de pôle, responsable de formation, référents de TD et formateurs de la Direction Déléguée aux Formations d'accompagnement et d'Aide à la Personne (FAAP).

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

Modalités de suivi :

- Feuilles de présence
- Feuilles d'émargement à destination des employeurs

En cas d'absence les cours donnent lieu à un rattrapage écrit ou avec le groupe suivant si cela est possible.

Validation de la formation

DC1 – Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

un entretien sur dossier (45 minutes)

- Présentation orale d'un dossier (une vingtaine de pages comprenant un minimum de cinq pages manuscrites) présentant une réflexion autour de l'accueil familial permanent.

DC2 – Accompagner l'éducation de l'enfant

Une étude de cas (2 heures) épreuve écrite

- A partir d'une situation concrète, quelques questions à réponses courtes et questions à choix multiples permettant d'évaluer le positionnement professionnel du candidat sur l'accompagnement éducatif.

DC3 – Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel

- Deux évaluations (en milieu et fin de formation) entre centre de formation, employeur et candidat donnent lieu à un rapport de chacun de ces 3 intervenants.

- Épreuve orale de communication (30 minutes)

Entretien avec le jury portant sur l'environnement professionnel du candidat. Le livret de formation incluant des écrits du candidat et les rapports d'évaluation (mentionnés ci-contre) permet au jury d'orienter l'entretien.

Débouchés à l'issue de la formation

A l'issue de cette formation, les professionnels titulaires du DEAF bénéficient d'un agrément à vie.

Contacts

Responsable de formation

Patricia SIOURD

patricia.sourd@irts-fc.fr

Pour les financements, se renseigner auprès de :

Aurélie DREZET, **secrétaire pédagogique de la formation AF** – aurelie.drezet@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap

Référent Handicap : referent.handicap@irts-fc.fr

Informations utiles

Taux de réussite au diplôme 2024 : 100 % (31 présentés – 31 admis)
Taux de satisfaction à l'issue de la formation : 81,3% (26 répondants)

Coûts de la formation à compter de janvier 2025 (hors Conseils départementaux) : 3000,00 €
Prix de l'heure parcours partiel : 12€50 /h

Pour les Assistants Familiaux des différents Conseils départementaux : tarif en fonction de la réponse à l'appel d'offre.

L'IRTS propose la formation OASISS Handicap. OASISS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers des secteurs social et médico-social et de la santé des personnes en situation de handicap.

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25051 BESANÇON Cedex
03 81 41 61 00 - www.irts-fc.fr

MAJ 28/10/2024